

https://www-francebleu-fr.cdn.ampproject.org/v/s/www.francebleu.fr/amp/infos/societe/parc-eolien-en-mer-vent-d-interrogations-dans-le-val-de-saire-1595966885?amp_js_v=0.1&usqp=mq331AQFKAGwASA%3D

Parc éolien en mer : vent d'interrogations dans le Val de Saire

Mardi 28 juillet 2020 à 22:19

Autre aspect retenu, et qui pose des questions : le caractère public du débat. Il a été suspendu pendant la crise sanitaire, et relancé à la mi-juin. Des stands mobiles sont proposés. Un site internet permet de s'informer et de participer. Mais, les ateliers sont en nombre restreint à une dizaine ou une vingtaine de personnes : ainsi, la réunion de ce mercredi à Barfleur est "*sur inscription*". "*ça génère de la frustration*", explique Eloi Asseline.

Nous ne sommes pas des opposants aux éoliennes en mer. Il y a eu un gros travail de fait pour étudier les différentes nuisances pour la pêche, la plaisance, la circulation commerciale, etc. A priori, les zones proposées ne portent pas de nuisances. Mais nous avons cette question complémentaire du classement Unesco - Gilbert Doucet, maire de Saint-Vaast-La-Hougue

Des Tours Vauban classées

"La problématique pour Saint-Vaast-La-Hougue, c'est l'inscription au patrimoine mondiale de l'Unesco (depuis 2008) des Tours Vauban", explique le maire Gilbert Doucet. Dans ce cadre, le paysage ne doit pas être modifié : c'est une charte qui l'indique. Ainsi, pour que les éoliennes ne soient pas dans le champs de vision des Tours, **il faudrait éloigner le parc à environ 50 km des côtes du Val de Saire.**

Mais qui dit plus loin, dit plus cher pour **le raccordement à la terre.** "*Ce n'est pas aux habitants de supporter ces coûts. Il faudrait qu'on nous démontre le modèle économique. Je veux bien qu'on dise que ça coûte plus cher. Mais j'aimerais qu'on me dise qui va bénéficier de cette énergie ? Y aura-t-il des baisses de tarif pour les locaux ? Ou cette énergie sera-t-elle revendue ? Rien n'est clair pour l'instant !*", note Eloi Asseline.

Une position de l'agglomération du Cotentin ?

D'autant qu'il y a un précédent : en 2013, le tribunal administratif de Rennes a annulé le permis de construire de quatre éoliennes en Ille-et-Vilaine. Elles devaient se situer à 26 km du Mont-Saint-Michel, et auraient été visibles du Mont ou vers le Mont. L'Unesco avait d'ailleurs rédigé un rapport pour s'opposer au projet.

"Une de nos premières ressources, c'est le tourisme. L'inscription au classement de l'Unesco est un facteur d'attractivité pour le territoire", confie Gilbert Doucet.

Chaque maire du Val de Saire va désormais rédiger un avis sur le site du débat public. *"On a fait remonter le sujet auprès de la communauté d'agglomération"*, pour que le Cotentin prenne éventuellement une position sur le sujet. Des maires du Val de Saire qui se sont positionnés sur une zone située à la verticale de Courseulles-sur-Mer, dans le Calvados.

Le débat public est **ouvert jusqu'au 19 août**.